

Lettre-circulaire DH-EO 4 n° 05277 du 3 décembre 1998 relative au plan de lutte contre la douleur

03/12/1998

*
*
*
*
*
*

Référence : circulaire DGS/DH n° 98-586 du 22 septembre 1998 relative à la mise en œuvre du plan d'action triennale de lutte contre la douleur dans les établissements de santé publics et privés.

Pièce jointe : lettre de M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale.

*
*

Le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale aux directeurs des établissements de santé,

Une campagne d'information du grand public et de mise en œuvre de la politique de prise en charge de la douleur par les personnels soignants sera lancée le 15 décembre 1998.

Monsieur Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, qui présentera cette campagne à la presse, a tenu à en informer l'ensemble des personnels hospitaliers par une lettre que vous trouverez ci-jointe (*annexe 1*).

Je vous remercie de bien vouloir en assurer la plus large diffusion au sein de votre établissement.

*
*
*

**Le directeur des hôpitaux,
E. COUTY**

*
*
*
*
*

***ANNEXE 1**

**
*
*
*

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements de santé,

*
*
*

Pendant longtemps, la douleur a été vécue comme une fatalité. L'évolution des connaissances nous donne aujourd'hui des moyens importants permettant de réduire, dans des proportions considérables, la douleur des patients. J'ai souhaité mettre en œuvre un plan triennal de lutte contre la douleur que j'ai présenté en mars dernier. Ce plan constitue une action globale tant auprès des professionnels que des établissements. Il s'adresse aussi à la population avec pour ambition de faire évoluer les attitudes de l'ensemble des acteurs, malades et médecins.

Le 15 décembre prochain sera lancée en direction du grand public une campagne d'information et de sensibilisation sur la prise en charge de la douleur avec un double objectif : faire connaître les moyens qui existent aujourd'hui pour soulager la
<http://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/lettre-circulaire-dh-eo-4-n-05277-du-3-decembre-1998-relative-au-plan-de-lutte-contre-la-douleur/>

majorité des douleurs, d'une part, inciter les personnes souffrantes à demander l'aide et l'écoute des personnels soignants, d'autre part.

Cette campagne d'information met en scène l'opposition entre les idées reçues sur la douleur, vécue comme inévitable, voire nécessaire, et les moyens réels, nouveaux de sa prise en charge.

L'ensemble de cette action est signée: " La douleur n'est pas une fatalité, refusons-la ". Une affichette reprenant la thématique de la campagne sera mise à votre disposition.

L'une des mesures annoncées dans le cadre du plan triennal est la diffusion d'un carnet douleur.

Ce carnet doit être obligatoirement inséré dans le livret d'accueil et donc remis à tout patient hospitalisé. Il permet de diffuser l'information au patient et l'invite à se renseigner auprès du personnel soignant.

Vous trouverez un exemplaire du carnet douleur ci-joint (*annexe 2*). Il vous est demandé d'en assurer sa reproduction et sa diffusion dès la réception du modèle type. Son format (A4) et les couleurs ont été pensés afin que vous ne rencontriez aucune difficulté lors de la reproduction de ce document.

Pour personnaliser ce carnet, il vous est réservé un cadre en bas de première page afin d'y apposer le logo, le nom et les coordonnées de votre établissement.

Chaque agence régionale de l'hospitalisation sera destinataire d'un carnet douleur type mis sous support informatique. En conséquence, il vous sera possible, si besoin est de l'obtenir en demandant à l'agence de votre région un duplicata. Quelques exemplaires du carnet douleur ainsi qu'une affichette seront également envoyés à tous les chefs de service hospitalier.

Cette campagne d'information ne peut être suivie d'effets que si elle est relayée dans chaque établissement hospitalier. je sais que je peux compter sur votre entière participation et votre engagement dans la mise en œuvre de cette action qui contribue à une prise en charge de qualité de la douleur.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements de santé, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*
*
*

BERNARD KOUCHNER

*
*
*